



Fin de conge parental procédure

Par **voyoute**, le **12/01/2009** à **19:30**

bonjour

la fin de mon conge parental de 3 ans expire à la date anniversaire le 11 juillet
comment se passe la reprise es ce l'employeur qui nous convoque ou es ce à moi de le
rappeler et combien de temps avant ?

ma sante actuelle ne me permets pas de reprendre à temps plein mon activité car je suis
sous antidepresseur pour crise de panique et crise d'angoisse fatigue importante et
probablement une maladie auto-immune en veille pour l'instant je suis suivie en psychologie et
à la pitié à paris

dans le cas où mon état de santé ne me permette pas de reprendre à temps plein quelle est
la démarche à faire pour ne devoir reprendre un temps partiel l'employeur est il tenu
d'accepter s'il y a prescription médicale ? le mi temps thérapeutique est il envisageable ? ou
pas peut on avoir le droit de se mettre en arret maladie si l'employeur refuse le temps partiel ?

merci pour vos éléments de réponses